

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLER Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : LEPRINCÉ Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Absents et excusés : BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

| | |
|-------------------|---|
| DELIBERATION N°21 | Stade de l'Aube - Valorisation des mises à disposition à titre gracieux |
| RAPPORTEUR | Philippe TRIBOT |

| Nombre de membres : 136 | | Vote | | | |
|-------------------------|--------------------|------|--------|------------|-------------------|
| Présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
| 121 | 131 | 131 | | | |

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Thierry BLASCO

**SPORTS
STADE DE L'AUBE
VALORISATION DES MISES A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX**

Annexe : Tableau

Exposé :

En application de l'article 256 du Code Général des Impôts, l'activité du budget annexe du Stade de l'Aube est assujettie au régime fiscal de la TVA. Ce régime a été officialisé par la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2007.

En conséquence, toutes les recettes provenant de locations à titre onéreux du Stade de l'Aube sont soumises de plein droit à la TVA.

Ce régime fiscal est également applicable aux mises à dispositions gratuites du Stade qui conformément à l'article 257-8 2a du Code général des Impôts, doivent faire l'objet d'une valorisation et donner lieu au versement de la TVA correspondante par Troyes Champagne Métropole.

Les mises à disposition, accordées au cours du second semestre 2016 dans le cadre d'occupations ou d'utilisations du domaine public ne présentant pas un objet commercial, sont consenties à titre gracieux sont récapitulées dans le tableau ci-joint. Figure également dans ce tableau la valorisation de ces prestations en nature.

Cette valorisation doit être constatée comptablement par la passation d'une écriture de recette imputée hors taxes sur le compte budgétaire des locations et d'une écriture de dépense enregistrée toutes taxes comprises sur un compte de subvention. A l'exception de la TVA, ces écritures ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds.

Décisions :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE CONSTATER la valorisation des mises à disposition à titre gratuit de locaux du Stade de l'Aube au cours du second semestre 2016, pour les montants qui figurent dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.**
- **De CONSTATER comptablement l'attribution d'une subvention en nature à chaque bénéficiaire des mises à disposition à titre gratuit au cours de la période considérée.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

| Vote | PARTICIPANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION | Non-participation au vote |
|------|--------------|------|--------|------------|---------------------------|
| | | | | | |

STADE DE L'AUBE
Valorisation des occupations à titre gratuit

Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

| Période ou date | Bénéficiaire | Lieu de la mise à disposition | Objet de la mise à disposition | Valeur unitaire de location HT | Valeur totale de location TTC | Montant facturé | | TVA à verser |
|-----------------|---------------|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|------------|---------------|
| | | | | | | HT | TVA | |
| 20/08/16 | ETAC Handball | Salon Artélesa | Rencontre d'équipes professionnelles | 375,00€ | 450,00€ | | | 75,00€ |
| | | | TOTAL | 375,00€ | 450,00€ | - € | - € | 75,00€ |

PROJET